

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba – Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 Avril 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2009.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 2.073.953,933 dinars au 31 décembre 2008, est passé à 1.487.138,255 dinars au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2009, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2009	70.479,212
Régularisation du résultat d'exploitation	-21.147,501
Report à nouveau - Exercice 2008	12,722
Résultat distribuable - Exercice 2009	49.344,433
Dividendes	49.343,145
Report à nouveau - Exercice 2009	1,288

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2009 à **3,385 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 1,288 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **13 Avril 2010**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PROSPERITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Sahbi BEN AISSA

Monsieur Moez JABEUR

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, **Monsieur Habib CHEBBI**, en tant qu'Administrateur de la société, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.